

# Manifestation d'intérêt (EOI) : Initiative de l'INVITATION AUX ENTREPRISES ELIGIBLES

# First Foods Africa UNICEF

L'initiative First Foods Africa (FFA) de l'UNICEF invite les entreprises agroalimentaires africaines à exprimer leur intérêt à se joindre aux efforts visant à transformer les systèmes alimentaires pour les enfants dans 14 pays sélectionnés : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Ghana, Nigeria et Sénégal en Afrique occidentale et centrale ; Éthiopie, Kenya, Malawi, Rwanda, Tanzanie, Ouganda et Zambie en Afrique orientale et australe. Cette initiative vise à répondre au besoin pressant d'aliments nutritifs, sûrs, abordables et durables adaptés aux jeunes enfants (6- 59 mois) en Afrique.

# L'initiative

Dans le monde, un enfant de moins de 5 ans sur quatre (181 millions) vit dans une situation de pauvreté alimentaire sévère. Un tiers de ces enfants (57 millions) vivent en Afrique subsaharienne. Les enfants vivant en situation de pauvreté alimentaire sévère sont privés des nutriments essentiels à leur survie, leur croissance et leur développement. La pauvreté alimentaire sévère des enfants est un facteur clé expliquant les taux persistants et élevés de malnutrition – aussi bien du retard de croissance que de l’émaciation – sur le continent africain

Les initiatives traditionnelles en matière de sécurité alimentaire n’ont pas réussi à tenir compte des besoins nutritionnels spécifiques des enfants. Ces initiatives se concentrent sur l'amélioration de l'accès des ménages aux aliments de base et aux revenus agricoles, négligeant les besoins en aliments nutritifs, sûrs et abordables pour les enfants - en particulier ceux apportant des sources de protéines et des matières grasses essentielles et saines. Des approches novatrices à grande échelle sont nécessaires pour améliorer la qualité des premiers aliments, l’environnement alimentaire et les pratiques alimentaires. Une étude récente portant sur plus de 800 produits en Afrique de l'Ouest a révélé que seuls 20 % d'entre eux étaient des aliments adéquats sur le plan nutritionnel pour les enfants, et que plus de 65 % étaient produits en dehors de l'Afrique.

L'UNICEF est particulièrement bien placé pour conduire cette transformation - en partenariat avec les gouvernements nationaux, les dirigeants du secteur privé et les partenaires du développement. UNICEF First Foods Africa (FFA) soutiendra la production et la consommation locales de premiers aliments nutritifs, sûrs, abordables et durables et de suppléments alimentaires pour les jeunes enfants, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables à la malnutrition et aux problèmes de croissance et de développement qui en découlent.

Le programme FFA de l'UNICEF a pour objectif de répondre à la pauvreté alimentaire des enfants dans la petite enfance. Elle s'appuie sur l'expertise et l'expérience de l'UNICEF en matière de production locale et régionale d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (RUTF). FFA est guidée par la stratégie de nutrition de l'UNICEF pour 2020-2030 et par la vision de l'UNICEF sur les systèmes alimentaires pour les enfants. FFA est un élément central de la stratégie de l'UNICEF pour l'Afrique, contribuant au programme de développement de l'Afrique.

FFA de l’UNICEF travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux des pays sélectionnés pour soutenir la création d'environnements légaux qui protègent et favorisent l'accès à des premiers aliments nutritifs, sûrs, abordables et durables. Les gouvernements joueront un rôle central dans l'élaboration des cadres réglementaires, en fournissant des incitations à la production alimentaire locale et en facilitant les partenariats pour lutter contre la pauvreté alimentaire des enfants. En s'alignant sur les stratégies nationales et les politiques de développement, l’initiative FFA vise à garantir une approche cohérente et durable de l'amélioration de la nutrition des enfants.

UNICEF First Foods Africa a l'intention de:

* **Encourager la production locale** de premiers aliments nutritifs, sûrs, abordables et durables en Afrique, par l'Afrique et pour les jeunes enfants à travers l’Afrique.
* **Façonner des environnements politiques** pour protéger, promouvoir et soutenir l'accès des enfants les plus vulnérables du continent africain à des premiers aliments sûrs, abordables nutritifs et durables.
* **Stimuler la consommation adéquate** des premiers aliments nutritifs par le biais de programmes de marketing social et de programmes de changement social et comportemental à grande échelle

L'UNICEF vise à travailler principalement avec les gouvernements nationaux et locaux, ainsi qu'avec un certain nombre d'entreprises agroalimentaires africaines de taille moyenne à grande qui se sont engagées à unir leurs forces pour mettre fin à la pauvreté alimentaire enfants et à la malnutrition en Afrique. L'UNICEF s'appuiera également sur sa collaboration de longue date avec des partenaires mondiaux clés, notamment des agences des Nations unies, des universités et des organisations de la société civile.

First Foods Africa cherche à créer une transformation systémique et durable des systèmes alimentaires pour les enfants en Afrique, en réunissant des leaders des secteurs public et privé. Il vise à modifier les priorités de production, les cadres politiques et les pratiques de consommation afin que chaque enfant reçoive l'alimentation nutritive dont il a besoin. First Foods Africa contribuera à réduire durablement la prévalence de la pauvreté alimentaire et de la malnutrition des enfants en Afrique, pour l'Afrique et par l'Afrique.

# Les entreprises alimentaires locales africaines et l'initiative FFA

*Les lignes directrices de l'OMS pour l’alimentation de complément des nourrissons et des jeunes enfants âgés de 6 à 23 mois[[1]](#footnote-1)1* contiennent des recommandations clés sur la manière d'améliorer la diversité alimentaire et de réduire la pauvreté alimentaire des enfants. Les lignes directrices reconnaissent que les aliments de base riches en amidon constituent généralement une grande partie de l'alimentation des enfants - en particulier dans les milieux à faibles ressources - et devraient être réduits au minimum : ce ne sont pas de bonnes sources de protéines et ne sont pas riches en vitamines et minéraux essentiels.

Les lignes directrices de l’OMS recommandent d'augmenter la consommation de groupes d'aliments riches en nutriments tels que les aliments d'origine animale (viande, poisson, œufs, produits laitiers), les fruits et légumes, les légumineuses, les noix et les graines. Ces aliments ne sont que peu ou pas consommés par la plupart des enfants en situation de pauvreté alimentaire et sont pourtant des sources de nutriments essentiels à une croissance et à un développement optimal. First Foods Africa vise à améliorer l'accès et la consommation d'aliments riches en nutriments qui manquent à l’alimentation des jeunes enfants, en particulier des enfants vulnérables.

# Soutien aux producteurs de denrées alimentaires

First Foods Africa vise à aider des entreprises alimentaires sélectionnées à accéder à des investissements catalytiques et à renforcer leurs capacités techniques pour produire des premiers aliments nutritifs, sûrs et abordables, ciblant des groupes d'aliments sous-consommés, conformément aux dernières directives de l'OMS et aux normes de qualité nationales ou régionales les plus strictes, aux meilleures pratiques et aux données les plus récentes.

Voici quelques exemples de premiers aliments nutritifs :

* + Aliments de complément: Aliments de complément emballés, nutritifs et sûrs, comprenant des céréales, des protéines d'origine animale ou végétale, des vitamines et des micronutriments essentiels pour les enfants âgés de 6 à 23 mois.
  + Ingrédients alimentaires : Aliments peu transformés, tels que des poudres séchées composées d'un seul aliment (œuf, poisson, légumineuses, noix) qui peuvent être ajoutées aux repas préparés à la maison et à la part du repas familial réservée aux enfants.
  + Collations alimentaires : Collations riches en nutriments, sûres et agréables au goût, pouvant être utilisées en complément des aliments préparés à la maison pour les jeunes enfants âgés de 6 à 59 mois.

Pour participer à l'initiative, les entreprises doivent adhérer à des principes d'engagement et répondre à des critères d’exclusion spécifiques. Les entreprises qui manifesteront leur intérêt participeront à un processus de sélection rigoureux au cours duquel différents critères seront évalués, notamment la propriété de la structure et ses partenariats, l'approvisionnement local en matières premières, le caractère abordable des produits, entre autres.

UNICEF First Foods Africa soutiendra les entreprises agroalimentaires sélectionnées pour qu'elles puissent :

1. Accès à des capitaux adaptés et à des services de conseil aux entreprises de haute qualité pour améliorer la production et la distribution de premiers aliments nutritifs, sûrs, abordables et durables qui répondent aux besoins spécifiques des jeunes enfants.
2. Renforcer les systèmes de qualité des premiers aliments et la gestion de la chaîne d'approvisionnement en ingrédients grâce à une assistance technique sur mesure, notamment : formation, mentorat, services de conseil et partage des connaissances.
3. Soutien à la reformulation des premiers produits alimentaires et à la création d'options innovantes, peu coûteuses et durables qui répondent à la demande et respectent les normes les plus strictes en matière de sécurité et de qualité nutritionnelle pour les jeunes enfants.

# Critères d'éligibilité

L'initiative First Foods Africa de l'UNICEF est ouverte aux entreprises qui s'alignent sur les objectifs de l'UNICEF et des gouvernements nationaux en matière de réduction de la pauvreté alimentaire et de la malnutrition chez les enfants. L'UNICEF ne s'engage pas avec les industries qui violent le Code de commercialisation des substituts du lait maternel ou celles dont l'activité principale est la production et la distribution d'aliments et de boissons ultra-transformés (UPF). L'UNICEF applique plusieurs critères d'exclusion pour les partenariats avec le secteur privé dont beaucoup sont communs à l'ensemble du système des Nations unies, ce qui l'empêche de s'engager avec certaines entreprises (détails disponibles sur demande).

UNICEF First Foods Africa s'engagera auprès d'entreprises majoritairement détenues par des Africains, basées dans un ou plusieurs des 14 pays sélectionnés, et activement engagées ou fortement intéressées par le développement et la commercialisation de produits alimentaires sains et nutritifs qui répondent aux besoins nutritionnels des jeunes enfants.

UNICEF First Foods Africa s'engagera principalement avec des entreprises qui privilégient l'approvisionnement en matières premières locales, renforçant ainsi les économies locales tout en promouvant des pratiques agricoles, d'élevage et de pêche durables et respectueuses de l’environnement. En outre, UNICEF First Foods Africa donnera la priorité aux entreprises qui rationalisent la chaîne de valeur de la nutrition, de la production à la consommation, et qui créent des opportunités d'emploi significatives pour les femmes et les jeunes.

Les candidats idéaux ont une présence solide sur le marché et proposent des produits composés d'aliments appartenant aux groupes alimentaires qui sont le plus souvent absents de l'alimentation des jeunes enfants et qui sont essentiels pour leur croissance et leur développement optimal : les aliments d'origine animale - y compris la viande, le poisson ou les œufs ; les fruits et les légumes ; et les légumineuses, les noix et les graines. Les entreprises éligibles doivent également s'aligner sur les priorités nationales et régionales en matière de nutrition infantile et de sécurité alimentaire. Elles doivent notamment se conformer aux politiques et réglementations locales et démontrer d’un engagement actif dans des initiatives gouvernementales visant à promouvoir l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition des enfants, ou qui ont un intérêt marqué pour cette initiative.

# Processus de sélection

Le processus de sélection suivra une approche rigoureuse afin d'identifier les partenaires les plus appropriés.

**Étape 1**. Dans un premier temps, les entreprises intéressées soumettront leur manifestation d'intérêt en remplissant le formulaire en ligne, qui comprend trois questionnaires - annexes 1a, 1b et 2 (inclus dans le présent document). Dans l'annexe 1a, l'entreprise certifiera son engagement à respecter les principes d’engagement de First Foods Africa. Dans l'annexe 1b, l'entreprise certifie qu'elle ne répond à aucun des critères d'exclusion, qui sont basés sur les principes internationaux et les lignes directrices de l'UNICEF. Dans l'annexe 2, l'entreprise fournira des informations sur ses produits et ses opérations et processus commerciaux.

**Étape 2.** Les informations reçues par le biais du formulaire en ligne seront utilisées pour présélectionner les entreprises, sur la base des critères établis aux annexes 1a et 1b et du système de notation présenté à l'annexe 2. Les entreprises présélectionnées seront ensuite contactées par courrier électronique pour leur demander de soumettre les documents requis énumérés dans la section suivante.

**Étape 3**. Les entreprises jugées éligibles (étape 1) et qui obtiennent de bons résultats lors de l'évaluation (étape 2) feront l'objet d'une évaluation plus détaillée de leurs performances financières et de leur plan d'affaires par les partenaires d'investissement, afin de garantir leur viabilité à long terme et leur capacité à atteindre les objectifs de l'initiative.

**Étape 4**. Les entreprises qui auront été évaluées positivement dans le cadre de l'évaluation des performances financières et du plan d'entreprise seront finalement sélectionnées pour participer à UNICEF First Foods Africa.

Il est essentiel de respecter en tout temps les principes d'engagement de FFA. Les entreprises participantes devront se conformer aux principes de l'initiative par le biais d'un suivi continu afin de garantir l'efficacité de nos efforts collectifs pour améliorer la nutrition des enfants en Afrique.

Le processus de sélection peut impliquer des consultations avec les organismes gouvernementaux compétents afin de s'assurer que les entreprises choisies s'alignent sur les politiques nationales en matière d'agriculture durable, de sécurité alimentaire et de nutrition infantile. Les gouvernements et les partenaires sélectionnés peuvent également être impliqués dans le suivi et l'évaluation de l'impact de l'initiative afin de s'assurer qu'elle répond aux objectifs nationaux en matière de santé et de nutrition.

# Comment manifester son intérêt

Les entreprises intéressées sont priées de soumettre leur **manifestation d’intérêt** par voie électronique au moyen d'un formulaire en ligne. Les entreprises présélectionnées, comme indiqué à l'étape 2 de la section précédente, seront contactées par courrier électronique pour soumettre les documents suivants :

1. **Enregistrement de l'entreprise :** certifications pertinentes, y compris le certificat de constitution de l'entreprise et/ou le numéro d'enregistrement de l'entreprise.
2. **Profil de l'entreprise** : informations de base sur l'entreprise, ses principales, son actionnariat, sa localisation et sa structure organisationnelle, y compris la liste des administrateurs et des actionnaires, nationalité et leur pourcentage de participation.
3. **Vue d'ensemble des produits:** une liste de produits fournissant suffisamment d'informations pour évaluer la valeur nutritive des produits, les ingrédients et le profil nutritionnel (si possible), le prix de détail et la source des matières premières au sein du portefeuille de l'entreprise. Ces informations doivent être fournies au moins pour les produits destinés aux jeunes enfants.
4. **Autres pièces justificatives** : données relatives au marché et à l'investissement, et aux fonds de roulement
5. **Analyse de rentabilité préliminaire (*facultatif***) : l'analyse de rentabilité préliminaire concernant les premiers aliments sûrs et nutritifs - y compris le type et la taille des instruments financiers nécessaires (dette, fonds propres, garantie) sera demandée aux entreprises présélectionnées, mais vous pouvez déjà la communiquer à ce stade, afin de renforcer votre manifestation d'intérêt.

Une réponse à cette demande d'expression d'intérêt ne garantit pas automatiquement que votre candidature sera prise en compte dans l'appel à candidatures.

# Soumission et informations de contact

# Veuillez soumettre votre manifestation d'intérêt au moyen du formulaire en ligne disponible sur ce lien.

# Veillez à ce que toutes les sections pertinentes de la manifestation d'intérêt - annexe 1a, annexe 1b

# et annexe 2 - soient complétées

Sur la base des réponses fournies dans le formulaire en ligne, les entreprises présélectionnées seront contactées par courrier électronique et recevront un lien sécurisé leur permettant de soumettre les documents requis.

Pour toute question ou demande complémentaire, vous pouvez contacter [firstfoodsafrica@unicef.org](mailto:firstfoodsafrica@unicef.org).

# Chronologie

* **Date limite de soumission des manifestations d'intérêt** : 30 avril 2025

# Date limite de soumission des documents (pour les entreprises présélectionnées) ;31 mai 2025

* **Période d'évaluation** : Juin-juillet 2025
* **Notification des entreprises sélectionnées** : Août 2025

Nous sommes impatients de recevoir vos propositions et de collaborer à la transformation des systèmes alimentaires en vue d'améliorer la nutrition des jeunes enfants en Afrique.

# Clause de non-responsabilité

L'UNICEF ne sera pas tenu responsable des coûts directs ou indirects encourus par les entreprises en raison de leur participation au processus de manifestation d'intérêt ou à l'initiative First Foods Africa. La participation à ce processus ne crée aucune obligation ou engagement contraignant de la part de l'UNICEF de financer, de soutenir ou d'approuver les activités d’une entreprise. Toutes les entreprises conviennent que l'UNICEF n'est pas responsable des décisions prises par les entreprises sur la base des informations fournies dans ce document ou dans toute autre communication connexe. Le fait de devenir un partenaire sélectionné pour l’initiative First Food Africa ne constitue pas un engagement de la part de l'UNICEF d'acheter des produits ou des participantes services.

# Annexe 1a - Principes d'engagement de la FFA

L'engagement dans First Foods Africa repose sur une volonté commune de transformer les systèmes alimentaires afin de fournir des premiers aliments nutritifs, sûrs, abordables et durables aux jeunes enfants d'Afrique. Les entreprises qui participent à cette initiative s'engagent à respecter les principes énoncés ici.

1. Nom de l'entreprise : ………………………….............................................................................
2. Nom et désignation de la personne répondante : ......................................................................
3. Adresse électronique de la personne répondante: ....................................................................

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 4 | S'engager à respecter les Principes pour l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CFS-RAI) | Oui / Non |
| 5 | S'engager à respecter les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les principes relatifs aux droits de l'enfant et aux entreprises, élaborés par l'UNICEF, le Pacte mondial des Nations unies et Save the Children(2). | Oui / Non |
| 6 | S'engager à ne pas participer à des activités de lobbying qui vont à l'encontre des actions recommandées en matière de politique nutritionnelle, notamment l'étiquetage nutritionnel, les réglementations en matière de marketing, la reformulation obligatoire et les politiques fiscales. | Oui / Non |
| 7 | S'engager à respecter le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les résolutions pertinentes de l'AMS. | Oui / Non |
| 8 | S'engager à divulguer chaque année des informations et des données sur les pratiques des entreprises qui ont un impact sur la nutrition des enfants (y compris le portefeuille complet de produits et de bénéfices, les dépenses, les politiques/stratégies de marketing, l’étiquetage des produits et les allégations de santé, les pratiques et les progrès en matière de reformulation, le financement de toute entité/association commerciale/groupe de pression). | Oui / Non |
| 9 | S'engager à reformuler les produits à forte teneur en sodium, en graisses saturées, en sucres, en calories et/ou contenant des graisses trans, des additifs cosmétiques et/ou des arômes ajoutés pour toute raison autre qu'un objectif technologique défini, et uniquement ceux approuvés par le Codex Alimentarius pour une utilisation dans les aliments destinés aux nourrissons plus âgés et aux enfants en bas âge. | Oui/Non |
| 10 | S'engager à développer des produits contenant principalement des ingrédients issus des groupes alimentaires manquants pour les enfants (légumes, légumineuses/noix, fruits ou aliments d'origine animale) | Oui/Non |
| 11 | S'engager à ne pas fortifier ou enrichir les produits qui ne satisfont pas au Modèle de profil nutritionnel et de promotion de l'OMS (3). | Oui/Non |

2 Les principes relatifs aux droits de l'enfant et aux entreprises fournissent un cadre global permettant aux entreprises de respecter et de soutenir les droits de l'. enfantCes principes guident les entreprises dans les actions qu'elles peuvent entreprendre sur le lieu de travail, le marché et la communauté pour assurer le bien-être des enfants. Ils invitent également les entreprises à intégrer les droits de l'enfant dans leurs stratégies commerciales de base, leurs engagements politiques, leurs processus de diligence raisonnable et leurs mesures correctives.

3 En Afrique, un tel modèle de profilage n'a pas été développé, mais l'Asie du Sud-Est pourrait utilisée : https://[www.who.int/publications/i/item/9789290210986](http://www.who.int/publications/i/item/9789290210986)

# Annexe 1b - Critères d'exclusion de FFA

De plus, en cochant la case correspondante ci-dessous, je déclare que l'Entreprise ………………… **N'EST PAS :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 12 | Sous le coup d'une sanction de l'ONU | Vrai/Faux |
| 13 | Inscrits sur la liste des fournisseurs non éligibles de l'ONU | Vrai/Faux |
| 14 | Impliquée dans la production, la fabrication et la distribution d'armes et d'armements (toutes catégories et tous types, y compris les mines antipersonnel et les bombes à fragmentation) | Vrai/Faux |
| 15 | Impliquée dans la production, la fabrication et la distribution de tabac et/ou d'alcool (y compris les e- cigarettes) | Vrai/Faux |
| 16 | Impliquée dans la production de contenus pour adultes (pornographie et contenus )violents | Vrai/Faux |
| 17 | Impliquée dans les jeux de hasard et d'argent (à l'exception des loteries nationales). | Vrai/Faux |
| 18 | Impliquée dans l'extraction de charbon (métallurgique et/ou thermique)4 | Vrai/Faux |
| 19 | Connue pour ne pas respecter et faire respecter les droits de l'homme à l'alimentation, à la santé, aux droits au travail décent, à l'eau potable, au droit à un environnement et durable propre, sain et au respect des droits fonciers légitimes. | Vrai/Faux |
| 20 | Complice de violations des droits de l'homme, ayant toléré le travail forcé ou obligatoire ou le recours au travail des enfants. | Vrai/Faux |
| 21 | Reconnue comme ayant des antécédents de violation du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. | Vrai/Faux |
| 22 | Avoir une activité principale (>30% des bénéfices totaux) dans la production, la vente au détail, la promotion et la commercialisation d'aliments ultra-transformés (UPF) et de boissons riches en graisses saturées, en sucres et en sel. | Vrai/Faux |
| 23 | Une filiale ou un partenaire local d'une entreprise qui a déjà violé le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel ou dont l'activité principale est la production, la vente au détail, la promotion et la commercialisation d'aliments ultra-transformés et de boissons riches en graisses saturées, en sucres et en sel. | Vrai/Faux |

Je comprends que le non-respect des critères énumérés ici peut constituer un motif d'exclusion de l'initiative First Foods Africa.

4 Bien que les autres combustibles fossiles ne pas constituent un actuellement critère d'exclusion formel au sein de l'UNICEF, l'extraction de pétrole et de gaz, y compris le GNL, est considérée comme très sensible et pourrait devenir un critère d'exclusion pour les partenariats sur la base de discussions à l'échelle de l'ONU. Les perspectives de ce secteur seront donc abordées et évaluées avec prudence.

# Annexe 2 - Auto-évaluation de First Foods Africa

Les entreprises sont invitées à s'autoévaluer sur les principaux paramètres de First Foods Africa en fonction des critères énumérés ci-dessous. Chaque critère sera noté, avec un score maximal possible de 42 points. Ce score servira à présélectionner les entreprises en vue d'une évaluation approfondie de leur performance financière et de leurs plans d'affaires afin d'évaluer leur viabilité pour participer à l'initiative First Foods Africa.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Num.** | **Paramètres** | **Sélectionner la ou les option(s) (s)pertinente** | **Moyens de vérification** |
| 24 | Entreprise produisant en Afrique et à capitaux africains | 1. Oui, entièrement (4 points) 2. Oui, mais avec des partenaires d'une autre région détenant moins de 50 % des parts de l'entreprise et sans portefeuille d'aliments ultra-transformés (UPF) ou de substituts du lait maternel (BMS) (2 points) 3. Oui, mais avec des partenaires d'une autre région détenant moins de 50 % des parts de l'entreprise et avec un portefeuille d'aliments ultra-transformés (UPF) ou de substituts du lait maternel (BMS) (-2 points) 4. Pas une entreprise africaine et/ou avec des partenaires d'une autre région détenant plus de 50 % des parts de l'entreprise (non éligible) | Joindre les documents pertinents que votre entreprise devra fournir si elle est présélectionnée pour vérifier l'exactitude du score. |
| 25 | Entité légale enregistrée officiellement dans l'un des pays de l'initiative First Foods Africa (NB : les particuliers et les entités du secteur public ne sont pas éligibles) | 1. Oui (éligible) 2. Non (non éligible) | Joindre une preuve d'enregistrement |
| 26 | Pays First Foods Africa où votre entreprise est enregistrée | 1. Bénin 2. Burkina Faso 3. Côte 'Ivoire 4. RD Congo 5. Éthiopie 6. Ghana 7. Kenya 8. Malawi 9. Nigéria 10. Rwanda 11. Sénégal 12. Tanzanie 13. Ouganda 14. Zambie | Joindre une preuve d'enregistrement |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Num.** | **Paramètres** | **Sélectionner la ou les option(s) (s)pertinente** | **Moyens de vérification** |
| 27 | Pays ou pays où votre entreprise opère (veuillez sélectionner) | 1. Bénin 2. Burkina Faso 3. Côte 'Ivoire 4. RD Congo 5. Éthiopie 6. Ghana 7. Kenya 8. Malawi 9. Nigéria 10. Rwanda 11. Sénégal 12. Tanzanie 13. Ouganda 14. Zambie 15. Autre(s) : veuillez préciser ......... | Joindre les documents pertinents que votre entreprise devra fournir si elle est présélectionnée pour vérifier l'exactitude du score. |
| 28 | Pourcentage des matières premières utilisées par l'entreprise provenant de fournisseurs situés à moins de 1 000 km de l'usine de fabrication | 1. Plus de 80% (4 points) 2. Entre 50% et 80% (2 points) 3. Entre 0% et 50% (0 points) | Joindre les documents pertinents que votre entreprise devra fournir si elle est présélectionnée pour vérifier l'exactitude du score. |
| 29 | Pourcentage des produits de l'entreprise coûtant moins de 10 % des dépenses alimentaires médianes des ménages par adulte équivalent (AEQ) par portion | 1. Plus de 80% (4 points) 2. Entre 50% et 80% (2 points) 3. Entre 0% et 50% (0 points) | Joindre les documents pertinents que votre entreprise devra fournir si elle est présélectionnée pour vérifier l'exactitude du score. |
| 30 | Taille de l'entreprise | 1. Chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 million USD (4 points) 2. Chiffre d'affaires annuel entre 500 000 et 1 million USD (3 points) 3. Chiffre d'affaires annuel entre 200 000 et 500 000 USD (2 points) 4. Chiffre d'affaires annuel inférieur à 200 000 USD (0 points) | Joindre les documents pertinents que votre entreprise devra fournir si elle est présélectionnée pour vérifier l'exactitude du score. |

5 Les sont données pour la plupart des pays africains ciblés disponibles ici. Si de meilleures sources sont disponibles, l'entreprise doit fournir les sources de données utilisées pour estimer leur pourcentage.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Num.** | **Paramètres** | **Sélectionner la ou les option(s) (s)pertinente** | **Moyens de vérification** |
| 31 | Ratio d'endettement | 1. Fonds propres supérieurs à 35 % du total des actifs (4 points) 2. Fonds propres entre 25 % et 35 % du total des actifs (3 points) 3. Fonds propres entre 15 % et 25 % du total des actifs (2 points) 4. Fonds propres inférieurs à 15 % du total des actifs (0 points) | Joindre les documents pertinents que votre entreprise devra fournir si elle est présélectionnée pour vérifier l'exactitude du score. |
| 32 | Rentabilité : Positive ou montrant une tendance positive | 1. Oui - EBITDA positif au cours des trois dernières années, ou si négatif, une tendance positive indiquant une amélioration de la rentabilité (4 points) 2. Non - EBITDA négatif sans tendance positive (0 points) | Joindre les documents pertinents que votre entreprise devra fournir si elle est présélectionnée pour vérifier l'exactitude du score. |
| 33 | Au moins un an d'activité avec un état financier audité | 1. Oui (4 points) 2. Non (0 points) | Joindre les documents pertinents que votre entreprise devra fournir si elle est présélectionnée pour vérifier l'exactitude du score. |
| 34 | L'entreprise adhère aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) et aux normes HACCP (Hazard Analysis and Critical Control Point) | 1. Oui (4 points) 2. Non (0 points) | Joindre les documents pertinents que votre entreprise devra fournir si elle est présélectionnée pour vérifier l'exactitude du score. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 35 | Engagement de l'entreprise envers la diversité des genres, la représentation des jeunes et l'équité salariale, basé sur les sous-critères suivants :   1. Pas d'écart salarial entre les sexes 2. 50 % des postes de direction occupés par des femmes 3. Les jeunes employés sont rémunérés équitablement 4. Plus de 50 % des matières premières proviennent de femmes agricultrices/entreprises appartenant à des femmes | 1. Remplit les 4 sous-critères (4 points) 2. Remplit 3 sous-critères   (3 points)   1. Remplit 2 sous-critères   (2 points)   1. Remplit 1 sous-critère   (1 point)   1. Ne remplit aucun sous-critère   (0 points) | Joindre les documents pertinents que votre entreprise devra fournir si elle est présélectionnée pour vérifier l'exactitude du score. |
| 36 | L'entreprise propose des produits appartenant à des groupes alimentaires sous-consommés par les enfants dans son portefeuille actuel | 1. Oui (3 points) 2. Non (- 2 points) | Joindre les documents pertinents que votre entreprise devra fournir si elle est présélectionnée pour vérifier l'exactitude du score. |
| 37 | Transparence et Vision. L'entreprise a partagé tous les documents demandés et dispose d'une Vision en faveur de la nutrition infantile dans ses documents institutionnels et fondamentaux | 1. Oui (3 points) 2. Non (0 points) | Joindre les documents pertinents que votre entreprise devra fournir si elle est présélectionnée pour vérifier l'exactitude du score. |

**38. Je certifie que les informations fournies sont exactes au meilleur de ma connaissance.**

Nom et Fonction : ………………………………………………………………………………………………………………...

Signature et Date : ………………………………………………………………………………………..………………………

1. Directive de l'OMS pour l'alimentation complémentaire des nourrissons et des jeunes enfants âgés de 6 à 23 mois. Genève : Organisation mondiale de la santé ; 2023. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO [↑](#footnote-ref-1)